



**HAL**  
open science

**Sucre et Sacré. L'ascension sociale hors du commun de  
Joseph Mourouvin, un fils d'engagé indien à La  
Réunion, au début du vingtième siècle.**

Florence Callandre

► **To cite this version:**

Florence Callandre. Sucre et Sacré. L'ascension sociale hors du commun de Joseph Mourouvin, un fils d'engagé indien à La Réunion, au début du vingtième siècle.. semaine de l'histoire Les avancées sociales au XIXème et au XXème siècle., Nov 2009, Saint-Denis, France. hal-03388323

**HAL Id: hal-03388323**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03388323>**

Submitted on 20 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Sucre et Sacré.

L'ascension sociale hors du commun de **Joseph Mourouvin**, un fils d'engagé indien à La Réunion, au début du vingtième siècle.

Mcf Florence Callandre

Joseph Mourouvin est né le 25 octobre 1871<sup>1</sup> à Saint-André, vingt-trois ans après le début de l'engagisme indien pour la culture et le traitement de la canne à sucre, dans une île en proie, à ce moment-là, à une crise économique qui a débuté en 1863, et qui durera jusqu'à la fin de la première guerre mondiale<sup>2</sup>, soit une période d'un demi-siècle... La société coloniale est alors très hiérarchisée « *ayant des structures héritées du système servile* » dans laquelle « *une minorité, formant l'aristocratie coloniale composée de propriétaires sucriers et de négociants locaux de race blanche, possédait tous les pouvoirs sociaux économiques et culturels. Au plus bas niveau de l'échelle sociale, une masse de petits propriétaires, travailleurs engagés indiens, africains, petits blancs, subissait l'emprise d'un système économique qui la rendait dépendante des grands propriétaires. Ne participant pas ou très peu à l'organisation économique de l'île, les exclus ne se sentent pas solidaires de l'intérêt colonial qui ne concernait finalement que les grandes familles. Qu'il y ait crise ou prospérité, le salaire de l'engagé était garanti par un contrat et ne pouvait ni diminuer, ni augmenter...* »

---

<sup>1</sup> « Je vous confirme que l'acte de naissance de Joseph Mourouvin n'a pas été établi. Avant de se marier, il y aura un acte de notoriété du Tribunal de 1ère Instance en date du 05.03.1890 qui constatera sa naissance le 25.10.1871 à Saint-André. Il a été légitimé par le mariage de ses parents le 28.06.1873 à Saint-André. Son père s'appelait Tandrayen Mourouvin (+ 10.04.1898 Saint-André), sa mère Mouniama Mounichy (+ 31.01.1894). Joseph Mourouvin avait deux soeurs et un frère (actes retrouvés) : Taylemée (certainement décédée dans l'enfance), Virama (prénom d'usage 'Marie', mariée à Apav Mourougaiane) et Xavier Vélaïdon. Je n'ai jamais vu la mention du prénom 'Joseph' avant 1900 sur les actes (Registres Etat-Civil ou de Notaire). Seule la mention marginale sera ajoutée en 1911 sur son acte de mariage pour ce prénom. » (Jean-Marie Thérinca)

<sup>2</sup> « Les réclamations de rapatriement des Indiens engagés, malgré la prime de réengagement qu'on leur promettait, montrent que le système de travail ne les satisfaisait pas. Les engagés ne se sentaient pas concernés par les problèmes économiques de l'île. Cette indifférence est d'autant plus forte que la stratification sociale se double d'une stratification raciale où la couleur blanche est une norme de classement. Indiens, Cafres et anciens esclaves sont considérés par la population engagiste uniquement comme des travailleurs de force devant faire fructifier les ressources de l'île. L'aristocratie coloniale se sent légitimement propriétaire du pouvoir économique et politique et n'envisage pas de perdre les privilèges qu'elle avait acquis depuis les débuts de la colonisation. Cette corrélation race-classe fait de la société réunionnaise une société bloquée, ne pouvant compter sur une homogénéité sociale et raciale pour résister à la dure épreuve d'une longue dépression économique. » Sudel Fuma, *Histoire d'une passion, Le sucre de canne à La Réunion*, Museum Stella Matutina en coédition avec Océans éditions, La Réunion, 2002, p132 à 133.



Joseph Mourouvin<sup>3</sup> est le fils de deux engagés indiens, Thomas Mourouvin Moutoucomarin, un Tamoul de l'extrême sud de l'Inde, et Mouniama Mounichy, probablement tous deux journaliers agricoles selon leur arrière-petit-fils, Jean-Paul Virapoullé, Sénateur de La Réunion. *« L'histoire de son père et de sa mère commence au Lazaret. À quelle date exactement ? Je ne sais pas. Mais, si lui est mort en 1948 à 77 ans (j'avais 4 ans), vous remontez et son père était en pleine période d'engagisme. Il était un engagé. Pour comprendre ce que c'est qu'un engagé, il faut savoir que ces engagés indiens n'étaient pas des notables. Ces engagés indiens n'étaient pas des érudits mais des « crève-la-faim », si je peux les présenter comme ça. Ils traînaient certainement dans des campagnes ou le long des rivages du Coromandel et les commerçants ou les courtiers anglais ont eu l'habileté de les recruter, de les motiver parce que c'était volontaire l'engagisme par rapport à l'esclavage et d'embarquer sur des bateaux d'abord à voile et ensuite à vapeur. La différence entre l'engagé et l'esclave est importante parce que l'esclave dès le départ a été considéré comme*

---

<sup>3</sup> Les habitués du « Journal de l'île » (1<sup>er</sup> janvier 2005, clicanoo.com) ont déjà eu l'occasion de lire une histoire de vie de Joseph Mourouvin, présenté alors sous l'étiquette de « Milliardaire de l'Est »... Je me proposais, à l'occasion de ce colloque sur les avancées sociales des siècles derniers à La Réunion, organisé et présidé par Prosper Eve, de montrer en quoi son ascension sociale hors du commun s'est avérée "ouvrir la route" à l'ensemble des descendants d'engagés, et ce à l'aide de quelques regards sur son parcours exceptionnel, notamment ceux de trois de ses petits-enfants, Yvette et Jean-Paul Virapoullé, Agnès Mourougaïane-Virapoullé-Kichenin et un de ses arrière-arrière petits fils, Jean-Marie Therinca. Jean-Marie Therinca, a effectué ses recherches au C.A.O.M, Centre des Archives d'Outre Mer à Aix-en-Provence, aux Archives Nationales de Paris et aux Archives Départementales de la Réunion. *« Ma passion pour mes origines date d'une dizaine d'années. Je n'ai jamais voulu prendre pour argent comptant certaines légendes familiales et les recherches m'ont apporté de belles découvertes. »* (Jean-Marie Therinca)

*un manche-pioche, pas comme une pioche parce qu'une pioche avait plus de valeur qu'un esclave. Le manche-pioche a moins de valeur et l'esclave a toujours été considéré comme un manche-pioche, un instrument qui doit avoir un physique solide, un mental réduit à zéro. On l'anéantissait en le dépersonnalisant complètement et s'il prenait une initiative qui était en dehors de la règle, on le martyrisait pour mieux encore le dépersonnaliser. Cette comparaison entre l'esclave et l'engagé est importante parce qu'elle marque le présent réunionnais. La difficulté des gens d'origine africaine à prendre des positions dominantes à La Réunion sur le marché économique comme sur le marché politique...*



*L'engagé a pris le bateau ; il a vu un courtier qui lui a dit : ' Va à La Réunion travailler à coup de pied aux fesses pendant quelque temps ! Mais après, tu es libre, et tu pourras vivre mieux qu'en Inde. Vivre mieux qu'en Inde en 1848, ce n'était pas très difficile puisqu'à peu près partout dans le monde, on pouvait vivre mieux qu'en Inde. Déjà, en 1976, quand j'y suis allé pour la première fois en pèlerinage, j'ai vu des gens mourir dans la rue et j'ai enjambé moi-même des cadavres. Et j'ai vu des camions dans la rue de Bombay ramasser les cadavres le matin et le soir quand je suis arrivé, j'ai vu des milliers de gens vivre dans des taudis, etc. C'est là que Marie-Thérèse de Chateaufieux m'a dit : 'Virapoullé, tes ancêtres ont bien fait de venir à La Réunion.' Que grâce leur soit rendu d'avoir franchi l'océan Indien et m'avoir mis du bon côté de la barrière. L'engagé qui quitte l'Inde est quelqu'un de dépourvu de tout, qui n'a pas le moindre franc, qui tente l'aventure pour pouvoir sauver sa vie et qui part avec un galet, son Dieu. Certains ont amené un galet, d'autres ont amené une relique d'un temple. Mais déjà, l'engagé est parti avec un embryon de l'identité culturelle de son pays. Moi je ne sais pas ce que mes arrière-grands-parents ont amené ici. Je dis toujours à mes enfants qu'ils ont le handicap de la richesse. Vous avez un atout mais aussi un handicap. Vous avez démarré dans la vie sans connaître le mot besoin. C'est un atout parce que vous n'avez pas*

*souffert de ça, mais c'est un inconvénient parce que vous êtes des enfants, pas gâtés parce qu'on ne les a pas gâtés, mais qui n'avez pas connu la douleur du manque. La douleur du manque est la motivation de la réussite. C'est très important. Ils sont arrivés certains serrés à plusieurs centaines dans les cales d'un bateau. D'autres moins serrés et quand il y a eu la marine à vapeur, à la génération de mes arrière-grands-parents, ils sont arrivés dans des conditions moins inhumaines, incomparablement moins inhumaines que celles dans laquelle sont arrivés les esclaves ici à La Réunion. Ils ont été parqués au lazaret, mais en quarantaine, c'est tout. Et puis ils ont été amenés sur des exploitations d'où les esclaves étaient partis et ils se sont mis à travailler. À la fin de la période, ils ont retrouvé leur liberté et c'est là que commence l'aventure de Joseph Mourouvin. » Joseph Mourouvin va allier le destin de sa descendance à celui d'un Indien arrivé en 1891 à La Réunion, Apav Mourougāiane<sup>4</sup>, de la jâti des « poullé », dont les deux fils, Indiens eux aussi, épouseront des filles de Joseph, et lui-même sa sœur Marie. Leurs enfants épouseront à leur tour des petits enfants Mourouvin. Jean-Paul Virapoullé est le petit-fils de Joseph Mourouvin par sa mère Marguerite Mourouvin. Il est petit-fils de Marie Mourouvin, sœur de Joseph, par son père Adrien Apav, nom que l'Etat-civil transformera en Apavoupoullé puis remplacera par Virapoullé pour une raison inconnue pour le moment.*



---

<sup>4</sup> « Mon grand-père paternel, Apav Mourougāiane a été baptisé sur son lit de mort. » (Agnès Virapoullé)



Mariage de Yvette et Jean-Paul Virapoullé, photo F.Callandre, 2009

Beaucoup de mariages tamouls, qu'ils aient lieu au Tamil Nadu ou dans la diaspora sont endogamiques. C'est le concept d'*Iratta sambandan* (liens de sang) qui sous-tend le choix des conjoints, concept qui définit les différents degrés de sang commun. On considère qu'un individu a plus de sang commun avec sa mère qui l'a porté pendant neuf mois qu'avec son père. C'est une des raisons pour lesquelles le mariage entre cousins croisés est pratique courante en Inde dravidienne du fait qu'on préfère un conjoint suffisamment proche pensant ainsi favoriser la durée de l'alliance aussi bien que la conservation du patrimoine ou de la dot. Les conjoints ne doivent pas être trop proches non plus. Le mariage entre cousins parallèles est beaucoup plus rare mais courant chez les Tamouls du Sri Lanka par exemple. Un(e) cousin(e) croisé(e), c'est l'enfant du frère de sa mère ou de la soeur de son père ; des cousins croisés, ce sont donc les descendants de deux germains de sexe différent, des cousin(e)s parallèles, des descendants de deux germains de même sexe.

Famille de Joseph Mourouvin, fils d'engagé, à l'Union, photo F. Callandre, 2009, chez Agnès et René Kichenin.



Les Tamouls du Tamil Nadu ajoutent à la suite de leur nom celui de leur père, puis celui de leur grand-père, puis donnent parfois leur caste, ou sub-division professionnelle de leur caste, leur *jâti*, ici celle des *pillay* ou *poullé*, une *jâti* liée au commerce, à la finance. Il est possible que l'Etat-civil n'ait conservé qu'un des noms, voire même le dernier. Le nom *Vira* signifie guerrier, l'homme héros ; il exprime la qualité essentielle du *kshatriya* qui était, en Inde, de combattre pour protéger les petits royaumes du début de notre ère, mais *Vira* est aussi un grade qui dans le cas d'un dévot initié traduit l'état de l'ascète parfait, vainqueur de sa propre nature atteignant la perfection de son ascétisme. Associé à la *jâti* des *Pillay*, on devine qu'il souligne l'excellence dans le monde des affaires. Le *Pravasi bharyata saman* est la plus haute récompense accordée par le Président de l'Union indienne à un membre de la diaspora ; elle a été décernée à M Jean-Paul Virapoullé en 2008.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> « Notre réussite, c'est sa réussite au fond. Vous voyez l'empreinte du grand-père. Mon frère Louis a été le premier sénateur indien (1974-1992, pendant dix-huit ans) de La Réunion. Il a été l'avocat de la départementalisation au Sénat le projet d'autonomie par le recours qu'il a déposé au conseil constitutionnel et dont le jugement a été rendu le 2 décembre 1982. Si mon grand-père Mourouvin ne m'avait pas donné l'indépendance financière qui est la mienne, j'aurais fermé ma gueule comme tout le monde. Aujourd'hui ma liberté d'action, je la dois à Joseph Mourouvin... J'ai dit « Non » à Mitterrand, sur l'Assemblée unique et à l'autonomie. J'ai dit : « Non! » à Jacques Chirac sur la bidépartementalisation, « Non! » à la bidép. Si vous attendez après quelqu'un pour vivre, honnêtement j'aurais dû fermer ma gueule parce que j'ai deux enfants et qu'il faut les nourrir mais le travail de Joseph Mourouvin nous a donné, pas une richesse, mais une indépendance pour vivre correctement et cette indépendance, on l'a mise au service de la liberté. » (Jean-Paul Virapoullé)



**Prâvasi Bharatiya Sâman Award (PBDSA), distinction attribuée par le gouvernement indien à Monsieur Jean-Paul Virapoullé le 9 janvier 2006.**  
Photo : Florence Callandre 2009, Saint-André.



**Prâvasi Bharatiya Sâman Award (PBDSA), distinction attribuée par le gouvernement indien à Monsieur Jean-Paul Virapoullé le 9 janvier 2006.**  
Photo : Florence Callandre 2009, Saint-André.



Jean-Paul Virapoullé l'a souligné dans notre entretien : « *L'engagé qui quitte l'Inde est quelqu'un de dépourvu de tout, qui n'a pas le moindre sou, qui tente l'aventure pour pouvoir sauver sa vie et qui part avec un 'galet', son Dieu. Certains ont amené une relique d'un temple. Mais déjà, l'engagé est parti avec un embryon de l'identité culturelle de son pays. Les engagés ont été amenés sur des exploitations d'où les esclaves étaient partis et ils se sont mis à travailler.* » Cet « *embryon de l'identité culturelle* » apporté de l'Inde par les engagés a sûrement été déterminant dans leur réussite et plus tard dans celle de leurs descendants. L'ascension sociale hors du commun de Joseph Mourouvin en est un exemple. Il a été aidé par Angama Paniandy, plus âgé que lui, qui lui prête de l'argent selon ses besoins et partage parfois certaines affaires avec lui. Joseph Mourouvin a réalisé une ascension sociale hors du commun. René Kichenin, un petit-fils de ce célèbre Paniandy témoigne : « *Un géographe de l'Université de La Réunion, Dupont, qui avait publié une brochure sur les émigrants indiens, les familles malbar, avait dit : 'S'il n'y avait pas eu Paniandy, il n'y aurait pas eu Mourouvin.' C'était exact. Le banquier de Mourouvin était Paniandy. Ils ont fait beaucoup d'affaires ensemble ; Paniandy étant beaucoup plus vieux que Mourouvin. Mourouvin a dépassé Paniandy ; il a créé un empire mais grâce à Paniandy. Et lorsque Paniandy n'a plus été là, il n'a plus fait de grosses affaires. M Paniandy a commencé à Saint-Paul. Il avait beaucoup d'argent. Il est né à La Réunion. La Réunion était en pleine crise. Paniandy avait beaucoup d'argent. Ravine Glissante, par exemple et les titres de propriété appartenaient pour les 2/3 à Mourouvin et 1/3 à Paniandy. Mourouvin vient du sud de l'Inde, Moutoucomarin, cap Comorin. Paniandy vient de Madras. Les deux sont des Tamouls. Mon vrai nom c'est Ringuin-Kichenin mais le Ringuin est tombé. J'avais 13 ans quand M Mourouvin est mort. Il a bien connu mon père et mon grand-père et mon arrière-grand-père Ringuin-Kichenin qui avait à son service quinze engagés indiens. Il avait donc une certaine aisance.* » (René Kichenin)



Jean-Paul Virapoullé ajoute : *« Quand il a démarré dans la vie, il n'avait rien. Seulement il fut un bon élève quand il était au collège des frères de Saint-André et ce qui l'a sauvé c'est son sens du commerce. C'est le De Chateaufvieux noir ! Ma maman me racontait qu'il avait commencé en vendant un sac de riz. Il a ouvert un petit commerce de détail, et avant on y vendait un peu de tout ; c'était un bon secteur d'avenir. Mon grand-père était un financier. Il a commencé par commercialiser un sac de riz, puis deux, trois... Et le berceau de son commerce, c'est au centre ville de Saint-André, à côté du marché. Vous avez un magasin qui s'appelle le « vieux marché » ; après vous avez un petit magasin zarab<sup>6</sup>, après vous avez la rue qui va à l'église et le magasin qui vend des robes de mariées, là, c'est là le berceau de la famille Mourouvin.*

---

<sup>6</sup> Musulman de La Réunion, généralement originaire du Gudjerat, fortement représentés dans le commerce.

Ce local commercial occupé en 2009 (date de cette photo) par « les Mariés de Mogalia » a été auparavant, l'emplacement du commerce de la famille de Joseph Mourouvin, à Saint André. Photo : Florence Callandre



*C'est là que mon grand-père avait son petit commerce et c'est derrière que Maman a vécu. Il a commencé par s'acheter un sac de riz par le vendre au détail et à gagner des sous ; il a ouvert un petit commerce. C'était un petit épicier et avant on y vendait un peu de tout. Mon frère Louis en a hérité et l'a vendu à Mogalia. " Joseph Mourouvin vend aussi du bois de chauffage avec une seule charrette à mulets. Au final, on dit qu'il en avait deux cents. Puis il se lance dans le charbon de bois et approvisionne les chemins de fer et les usines sucrières. "Son commerce est devenu très vite prospère et à mon avis avec les bénéfices qu'il a eus, il s'est mis à acheter de la terre. » Sa première propriété est acquise par l'intermédiaire d'un ancien camarade d'école, Irénée Gastrin, qui du fait qu'« on ne vendait pas aux Malbar » avait acheté la propriété pour la lui rétrocéder. « Lequel a été maudit par les grandes familles. Il a été maudit par les créoles, le pauvre Gastrin. Gastrin était un métis mais pas un malbar. Sa première propriété, il l'a acquise en 1890 environ.... Après, il est parti tout seul. Sa philosophie était que l'argent ne valait rien ; seule la terre avait de la valeur pour lui. » (René Kichenin.)*

*« Il a d'abord acheté à Saint-André, puis au Champ-Borne et il a gagné des sous. Puis il a continué à acheter à Bras-Panon, le grand domaine de l'Union. Il achetait des pans entiers, 'du battant des lames au sommet des montagnes'. L'Union, c'est 1000 hectares. Saint-André, 300 hectares. À Sainte-Rose, il a acheté depuis le pont de la Rivière de l'Est jusqu'au Piton. Il a acheté toute la commune. » (Jean-Paul Virapoullé)*

Joseph Mourouvin menait une vie simple, ascétique en ce qui le concernait personnellement ; il portait un costume de bazin, coton tissé, kaki la plupart du temps, et blanc lors de ses démarches à Saint-Denis « *Quand il était à l'Union, il portait du kaki et s'habillait en blanc quand il venait à Saint-Denis au Conseil Général, dans les grands magasins...* » (René

Kichenin) : M Viramoutou qui était taximan à Saint-Denis disait à Jean-Paul Virapoullé : « *Je voyais toujours votre grand-père venir faire ses courses à Saint-Denis, ses affaires chez les notaires... et à midi, alors qu'il y avait l'hôtel de l'Europe où tous les hommes d'affaires allaient manger, lui, il se mettait au Barchois avec un morceau de pain et une boîte de sardines Robert.* ' Il avait deux costumes, ne s'est jamais acheté un costume en drap. Si vous le voyiez dans la rue vous aviez envie de lui donner une pièce. Il ne dépensait rien. Il n'est jamais allé en métropole. Le seul luxe qu'il avait c'est qu'il achetait toujours la plus belle voiture pour son épouse, une Talbot à l'époque. » (Jean-Paul Virapoullé)

Joseph Mourouvin parlait, lisait et écrivait la langue tamoule<sup>7</sup> alors qu'il n'a jamais vécu en Inde. Il écrivait lui-même sa correspondance avec l'Inde explique Agnès Virapoullé. « *Je suis d'ailleurs la dernière de la famille pour laquelle il a lu le pandjagon à la naissance. Il était à Maurice lorsque je suis née pour le mariage de son fils Nicolas. Il a demandé à Maman de bien noter le jour et l'heure de ma naissance et il a trouvé dans le pandjagon de l'année, un bel avenir pour moi. Ça s'est vérifié. J'ai réussi mes examens.* »

De son union avec Marie Anna Virapin Apou, il a neuf enfants<sup>8</sup> : sept filles, Angéline née le 02.11.1892, (La première fille de la famille à avoir obtenu un brevet supérieur, mariée à Rattinam Apavoupoullé, un des fils d'Apav Mourougaiane), Louise Elisabeth, née le 20.09.1894. (prénom d'usage « Marie », mariée à Manikame Apavoupoullé, frère de Rattinam le 16.04.1916), Marie-Catherine<sup>9</sup> née le 31.07.1896 (mariée à Latchoumanin Ramassamy et portant le prénom d'usage Henriette<sup>10</sup>, titulaire d'un brevet supérieur), Brigitte, née le 01.02.1898, (également titulaire d'un brevet supérieur et mariée à Pierre Virapoullé), Marguerite, née le 09.01.1899, (mariée à Adrien Virapoullé, brevet supérieur), Agnès (mariée à Antonin Virapoullé), Angèle (née le 27 09 1902, décédée jeune) et deux fils, Joseph<sup>11</sup>, médecin (marié à une métropolitaine) et Nicolas, ingénieur agronome (marié à Vellama

---

<sup>7</sup> Voir, ci-joint, sa signature sur son acte de mariage.

<sup>8</sup> Jean-Marie Therinca précise : « *j'ai retrouvé les naissances de six d'entre eux sur les registres dont celle de mon arrière grand-mère Marie Catherine Mourouvin née le 31.07.1896 à Saint-André : Acte n° 174 ; D'après les sources familiales, elle se serait mariée sans le consentement de son père (Joseph Mourouvin) avec mon arrière grand-père Latchoumanin RAMASSAMY (celui-ci décède au Champ de Bataille dans la Marne en 1915). Quatre ans plus tard, on va la remarier avec Armon Ponin Ballom. (...)*

- Marie Mourouvin, le 02.11.1892 à Saint-André

- Louise Elisabeth Mourouvin, le 20.09.1894 à Saint-André

- Marie Catherine Mourouvin, ma grand-mère, le 31.07.1896

- Ignace Bathilde Brigitte Mourouvin, le 01.02.1898 Saint-André

- Marguerite Mourouvin, le 09.01.1899 à Saint-André.

- Angèle MOUROUVIN née 27.09.1902 Saint-André et décédée 07.11.1903 à Saint-André. »

<sup>9</sup> « *Je ne sais pas si vous avez lu l'article de Clicanoo ? J'ai repéré de nombreuses erreurs, notamment sur l'un des premiers petits fils de Joseph MOUROUVIN, il s'agit de mon grand-père Jean Baptiste, Maurice, Luc RAMASSAMY né le 18.10.1914 à Saint-André, décédé le 09.05.1969 à Saint-André, fils de Latchoumanin RAMASSAMY et de Marie Catherine MOUROUVIN. Dans cet article, on dit de lui qu'il est le gendre du frère de Joseph MOUROUVIN. Ce détail est complètement faux, il est bien le petit fils de Joseph MOUROUVIN et de Marie Anna VIRAPIN APOU. Par contre il est exact que mon grand-père fut maire de Saint-André de Juin 1963 à Octobre 1967. Autre erreur qui concerne Marie Anna VIRAPIN APOU : on dit de sa mère qu'elle était une demoiselle Varsydevin, issue une famille très honorable originaire de Madras etc. C'est peut-être vrai, mais j'ai rien retrouvé pour appuyer cette hypothèse. Sa mère était (acte en main) Armaye VINGADASSALOM dite Ramaye, elle est née le 06.03.1855 à St Denis, son père était domestique à ce moment-là. Sur aucun document je n'ai retrouvé la mention de "Madras".* » (Jean-Marie Therinca)

<sup>10</sup> Agnès Mourouvin précise que son « petit nom » (ti nom gâté) était « Yéyette ».

<sup>11</sup> Au mariage civil de Joseph et de Marie Anna en 1891, leur fils Mourguin Tandraven Mourouvin est légitimé, il est né le 30.11.1890 à Saint-André.

Chellendy, une Mauricienne). Tous deux respectivement aîné et benjamin de la fratrie.

« *Son fils est devenu ingénieur des industries agro-alimentaires de Douais et son premier fils, le docteur Joseph Mourouvin a été le premier bachelier indien de La Réunion lequel fils est allé au lycée Leconte Delisle. Un soir en sortant du lycée, il a reçu un coup de poing américain des enfants blancs du lycée, qui l'ont frappé parce que c'était le premier noir qui entraînait au lycée ; du coup le proviseur M Lougnon a demandé à mon grand-père de le mettre pensionnaire. Il était pensionnaire et brillant et il est devenu médecin. Il est allé en France et il s'est marié et est resté en France.* » (Jean-Paul Virapoullé)

Le mariage des filles de Joseph et Anna Mourouvin a d'abord été célébré religieusement au domicile de leurs parents. « *Le mariage religieux était le plus important. À cette occasion, on met le tarli autour du cou de l'épouse. Le tarli joue le même rôle symbolique que celui de l'alliance dans le mariage chrétien. Le mariage civil était célébré bien après, parfois un an après.* » (Agnès Kichenin)

Joseph Mourouvin accroît sa fortune pendant la Première Guerre mondiale grâce à la vente de manioc. Il crée sa propre minoterie au Champ Borne et plus tard une féculerie à La Rivière de l'Est. Une fois propriétaire des terres, il devient propriétaire d'usine, en achetant « Ravine Glissante »<sup>12</sup>, en 1918. On ne pouvait plus rien contre lui du fait qu'il contrôlait toutes les étapes de la production, de la culture de la canne à la fabrication du sucre mais on lui mettait des bâtons dans les roues pour la commercialisation. Il a fait l'objet de nombreux procès qu'il a gagnés.

Joseph Mourouvin devient après maintes activités liées à l'agriculture et à la sylviculture, membre du syndicat des fabricants de sucre en 1920, sommet du pouvoir économique de l'époque. Il devient aussi membre du Conseil Général, sommet du pouvoir politique local. « *C'est le premier et le seul Noir qui ait pu accéder au rang suprême du pouvoir économique. En 1920, Joseph Mourouvin est assis à côté d'Adrien Bellier !* » (Jean-Paul Virapoullé) Il a été également membre du Conseil Général, sommet du pouvoir politique local.

Et un jour, il apprend, par son plus jeune fils Nicolas, que la société Adrien Bellier et tout le domaine de Bois-Rouge jusqu'à Sainte-Marie est en vente. Il décide de se porter acquéreur. Un compromis du type sous-seing privé est passé, explique Maître René Kichenin, ancien Bâtonnier du barreau de Saint-Denis et, au dernier moment, le propriétaire change d'avis sous la pression d'autres « sucriers ». Le compromis, avec le prétexte d'être étudié par le banquier, ne lui est pas rendu, et le stock de sucre de Bois-Rouge est « déplacé » à son insu afin de le décourager doublement. « *Mourouvin voulait acheter Bois Rouge, il devait passer par une banque. Habituellement il payait au comptant et gardait son argent chez lui parce qu'il ne faisait pas confiance aux banques. Il avait des coffres pour ça. Il avait déjà fait un compromis. Le banquier était M Coulet. C'étaient des racistes ; il faut dire les choses comme elles sont. Apportez-moi le compromis.... Il l'a gardé définitivement. On dit qu'il y avait beaucoup de sucre là-bas. Tout le sucre a été transporté ailleurs. Il a dit non. Ça, c'étaient les conditions. Il faudrait interroger la famille qui habite Sainte Suzanne, Bellier de Villantroy.* » (René Kichenin) « *Un jour, il apprend que la société Adrien Bellier et tout le domaine de Bois rouge jusqu'à Sainte Marie est en vente. Il sort son carnet de chèque et il le met dans sa poche. Il se rend à Bois rouge et leur dit : 'je suis acheteur'. Entre le moment où*

---

<sup>12</sup> Il est intéressant de consulter l'article de Sabine Thirel, « *L'usine de ravine Glissante* », rédigé à partir d'informations fournies par la famille Adam de Villiers, publié le samedi 29 Août 2009, sur [www.zinfos974.com](http://www.zinfos974.com).

*il monte dans sa voiture, une juva 4 verte ; il a quitté l'Union où il habitait et quand il est arrivé au siège de la société Adrien Bellier, on lui a dit : 'Ce n'est plus à vendre.' Sinon il achetait pratiquement les terres depuis Saint-André jusqu'à Sainte-Rose et là on voit bien que le relent de colonialisme est apparu à nouveau puisque c'était en vente et plus à vendre quand ils ont vu que c'était un malbar. Ils ont changé d'avis parce qu'ils se sont dit : 'à l'allure où il va, il va acheter La Réunion.' Bois Rouge, c'était le bijou des sucreries. C'étaient les meilleures terres, de la belle sucrerie, et il voulait prendre les diamants de la couronne. C'était un crime de lèse-majesté. » (Jean-Paul Virapoullé) À ce sujet, Agnès Virapoullé remarque que confier son compromis a été l'unique erreur commise par son grand-père de toute sa vie. Elle ajoute qu'au final, compte-tenu de l'actualité concernant Bois rouge, ça a peut-être été une chance pour lui de ne pas pouvoir réaliser cette acquisition.*

*Selon Jean-Paul Virapoullé, « Il n'y avait pas de crise, mais l'économie était en train de se reconvertir. On entrait dans une économie compétitive. L'économie coloniale avait ceci de particulier : elle était protégée et orientée. Au fur et à mesure qu'on avançait vers 1947, on entrait dans l'économie compétitive qui amenait les gens à investir. C'était la période du démantèlement des grands domaines. » (J.P.Virapoullé) Lui ne démantelait pas, il achetait le tout. « On disait, dans notre famille, qu'il était tellement riche qu'il avait de l'or pour faire un petit bateau et aller à la pêche dans un petit canot en or. » (J.P.Virapoullé)*

*Jean-Paul Virapoullé ajoute : « Le miracle de Joseph Mourouvin n'est pas qu'il soit devenu commerçant. Les Chinois étaient commerçants, les Zarab aussi, les métis esclaves, engagés créoles étaient commerçants ! Le miracle, c'est que ce fils d'engagé était malbar. À l'époque, être malbar était une tare comme cafre c'était une tare. Le miracle est qu'il soit devenu membre du syndicat des fabricants de sucre de La Réunion. (...) Son papa est arrivé dans la cale d'un bateau. C'est le propre des génies est de rendre réalisable l'impensable. Il est né en 1871, au tout début de l'engagisme. Il est né dans ce climat-là. Vous imaginez le regard sur ces gens à l'époque. Il travaille bien à l'école. C'est un bosseur. Il part dans un petit commerce un bon secteur d'avenir ; il achète de la terre. Il aurait dû être content d'être propriétaire des champs destinés aux cultures vivrières, des champs de canne de Saint-André. Il n'est pas content ! Et il achète encore des terres à Sainte-Rose, à Bras-Panon... Et puis il s'installe comme fabricant de sucre<sup>13</sup> et fait partie du syndicat des fabricants de sucre à la réunion. Je ne sais pas par quelle prouesse, il a réussi à faire ça.*

*Mon père me disait que tous les dimanches, tous les week-ends parce qu'il possédait des terres immenses, il travaillait nuit et jour comme tous les gens qui réussissent et le week-end, il bloquait son fils Nicolas et il lui faisait répondre à du courrier, qu'il envoyait à ses courtiers en sucre, au syndicat des fabricants de sucre... Il n'y a pas de miracle ! À son époque, il était comme un Brésilien, comme un petit producteur brésilien. Les propriétaires*

---

<sup>13</sup> Sudel Fuma résume une lettre du gouverneur général de Madagascar adressée au gouverneur de La Réunion le 25 juin 1927, dans « *Les lazarets à La Réunion, entre histoires et histoire* », Prosper Eve et Sudel Fuma, coédition d'Océans Éditions et Historun, octobre 2008, Graphica, Saint-André, p 221. ADR, 12M81, archives départementales de La Réunion. Cette lettre évoque les observations d'une mission dépêchée par le Gouverneur malgache et dirigée par Béréni, chargé de vérifier le respect du décret du 27 août 1887 stipulant les conditions de traitement des Engagés. Celui-ci dénonce des sévices physiques et une restriction de nourriture, sur le site de La Ravine Glissante. Bien entendu, il ne nous appartient pas de juger si ces attaques étaient justifiées ou non, mais seulement de signaler l'intervention d'une étudiante en histoire, Pormadendeye Balazi lors du débat qui clôture les communications qui s'interroge. Elle-même, au final, doute des faits : « *Il a sûrement fait l'objet de jalousies.* » Yédambale Balazi renchérit : « *Il devait s'imposer au même titre que les autres engagistes. C'était sûrement plus dur pour lui parce qu'il était noir.* »

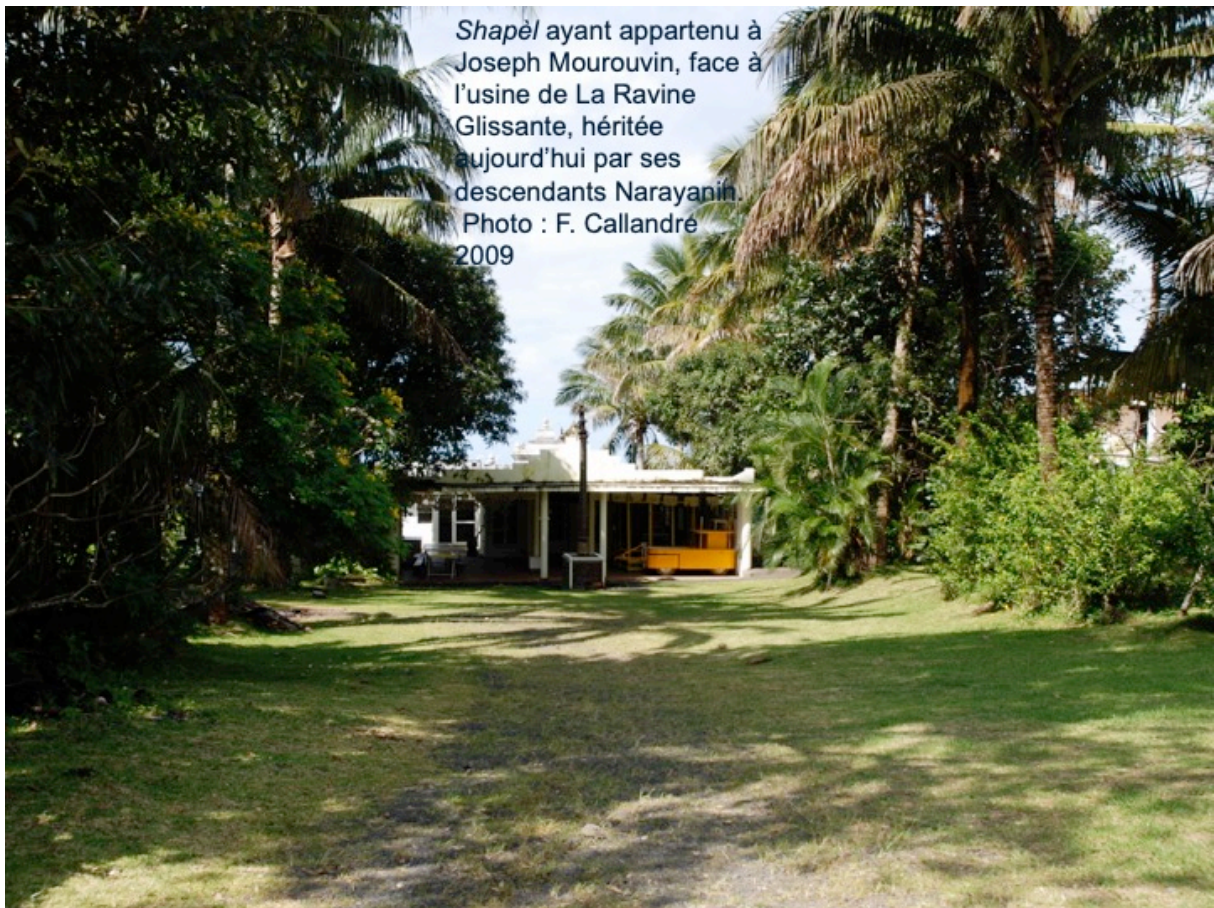
Pr René Squarzoni, Professeur des Universités, économiste et démographe de formation, remarque qu'une « *ascension sociale accomplie en une seule génération ne peut se faire qu'en étant aussi dur avec soi-même qu'avec les autres.* »

*d'usine ne sont pas propriétaires des terres mais lui il était comme les producteurs brésiliens, propriétaire d'usine et propriétaire des terres. Les types ne pouvaient rien lui faire mais ils lui mettaient des bâtons dans les roues pour la commercialisation. Il a eu plein de procès qu'il a gagnés mais à aucun moment, ce qui est fantastique, c'est qu'en 1920, passer de l'engagisme au syndicat des fabricants de sucre, c'est un saut qualitatif inconcevable. C'est comme si moi je me retrouvais gendre du baron de La Vallière ! impossible ! Je suis allé un jour à une réception ! Je suis tombé là-dedans comme un cheveu sur la soupe. L'Inde est un pays de castes. Quand vous allez à l'ambassade de l'Inde, ils ne vous connaissent pas. Ils ne vous disent pas bonjour. Quand vous allez dans une réunion de barons, de comtes et tousafa (tout ça là)..., ils vous prennent pour le serveur ! Que vous soyez sénateur, député, peut-être pas ministre, mais ils s'en foutent des élus du peuple ! Ils sont au-dessus et les lois sont faites à leur service. La France est un pays de castes aussi. Je n'ai jamais pu comprendre comment mon grand-père a pu être membre du syndicat des fabricants de sucre de La Réunion, en 1920. Au temps de la colonie, la loi était coloniale. Personne ne pourra expliquer, à part son génie, comment il a fait au moment des lois de la colonie pour être membre du syndicat des fabricants de sucre, lui qui était un malbar venu ici comme engagé. Quand il est entré dans la prospérité, c'était encore la fin de l'engagisme. Je ne comprends pas ça. La pire des choses. C'est qu'il était tellement prospère qu'il a acheté à Saint-André deux cents hectares. Ça c'est anecdotique ; il a acheté la propriété de l'Union qui fait 800 hectares et qui appartenait à la famille Barreau. Il a acheté tout Sainte-Rose et y a implanté Ravine glissante ; il y a été producteur de sucre et de rhum.*

*Ça a été une locomotive pour toute la communauté, pas seulement pour notre famille et ça c'est important de le dire. C'est une ascension sociale aux ramifications sociales, économiques et politiques multiples parce que quand vous avez un phare sur la mer, il ne guide pas qu'un bateau, il guide tous les navires. Joseph Mourouvin c'est le phare de la communauté indienne en ce sens qu'il a été le premier à émerger dans l'élite économique et politique de l'île. » Son épouse, Yvette Mourouvin-Virapoullé, petite-fille de Joseph par son père Nicolas, ingénieur agronome formé à Douais pour seconder son père, remarque qu'elle n'a jamais vu quelqu'un de plus fier de son père que lui. « Mon fils Laurent aussi d'ailleurs en est admiratif. Quand il fait allusion à 'Gramoune Mourouvin', il a tout dit. »*



Usine de la Ravine Glissante achetée par Joseph Mourouvin en 1918, photo F. Callandré, 2008



Shapèl ayant appartenu à Joseph Mourouvin, face à l'usine de La Ravine Glissante, héritée aujourd'hui par ses descendants Narayanan. Photo : F. Callandré 2009



Joseph Mourouvin, comme de nombreux Réunionnais, était à la fois de confessions hindoue et catholique : *« M Mourouvin pratiquait beaucoup l'hindouisme, respectait la religion hindoue mais était aussi en tant que grand propriétaire, catholique. Ça va de soi... Vous m'avez compris. »* (René Kichenin)

Il adorait prioritairement la déesse Kali et priait souvent au temple de sa propriété de la Rivière de l'Est. *« Chaque cour d'usine a son temple et cet enracinement culturel a donné de la vigueur à la culture tamoule. Mon grand-père avait un temple dans sa cour à l'Union et il a donné un terrain pour construire celui de Ti-Bazar. Comme ce terrain-là appartenait à M Lutchmia de Saint-Benoit, il a donné à M Latchoumaya, parce que c'est comme ça qu'on l'appelle maintenant, le terrain qui se trouve près de Mille Roches en échange. M Lutchmia lui a donné le terrain de Ti-Bazar où est construit le temple Siva-Soupramanien. Au fur et à mesure que mon grand-père montait dans l'échelle sociale, qu'il s'agisse du Colosse ou du temple Siva Soupramanien ou d'autres temples de La Réunion, il a toujours mis une contribution financière forte dans la réalisation de ces temples-là, foncière ou financière. Son temple personnel était dédié à la Déesse Karli. L'Union a appartenu à des Blancs, avant Mourouvin à Philidor Payet qui l'a lui-même acheté à Villeneuve. C'est un tout petit temple qui a toujours été là. Les engagés qui étaient là, qui ont fait ça. »*



Shapèl de l'Union, Bras Panon, photo F. Callandre, 2009.



*Shapèl de l'Union, Bras Panon, photo F. Callandre, 2009.*



Bétel, utilisé dans le rituel hindou, mur latéral, L'Union, Bras Panon, 2008, photo : F. Callandre

Il reste un abri de bois sous tôle qui a fait l'objet d'une demande de classement par la DRAC mais dont le dossier est toujours en suspens. « *De même qu'à Sainte Rose. Mais c'est à Sainte Rose surtout qu'il priait. Les vieux m'ont dit qu'il venait prier là. Il avait sa fille et son gendre qui étaient directeurs, ils travaillaient là et il priait là. Il disait toujours que la mère de son patrimoine c'était là-bas, Sainte-Rose.* » (René Kichenin)

« *Cette imbrication entre la transposition d'un embryon de culture, la transposition du fait qu'il soit monté dans l'échelle sociale et d'un enracinement culturel a trouvé son apogée.* » Au final, Joseph Mourouvin possédait quatre temples, dont celui de Ravine Glissante qui a été déplacé, raconte Maître René Kichenin. « *Celui dont a hérité madame Kichenin, par sa mère Brigitte Mourouvin, je l'ai baptisé Kanda Madaname, parce qu'il exauce nos vœux. Il a été dit qu'à chaque fois que Shiva rendrait visite à Muruga, ses prières seraient exaucées. Vous verrez, il est lent mais il exauce énormément. C'est parce que nous avons été exaucés dans nos prières que j'ai donné le nom de Kanda Madaname. Je le fais rénover lentement, doucement, avec les moyens du bord. Ce n'est pas une association. La propriété est connue. C'est l'ancienne propriété de Hugo à ne pas confondre avec le temple de Ravine Glissante qui a été déplacé. Il y a dans ce temple un monéstarlon<sup>14</sup> qui mesure au moins 60 centimètres. Je n'ai jamais mesuré parce que Dieu est incommensurable ; je ne veux pas mesurer, mais un*

<sup>14</sup> Les monéstarlon paraissent taillés dans une coulée de lave refroidie. À la différence des pierres sacrées lissées par les abishegam, bains rituels quotidiens de la représentation divine, ceux-ci présentent les bulles d'air figées à l'intérieur de la roche et révélées par la sculpture. Le sol est resté comme à son origine, période de l'engagisme, couvert d'une poussière de sâni, bouse de vache délayée à l'eau.

*monéstarlon de cette taille-là n'existe pas ailleurs. Vous avez la partie cylindrique, ensuite, dessous vous avez la partie octogonale et ça se termine en bas soit par un rectangle, soit par un carré. Il est d'un seul bloc taillé dans une roche volcanique. Ça fait à peu près 1,20 m en tout et les gens m'ont dit que ça n'existe pas ailleurs. Quand M Mourouvin a acheté la propriété en 1910, il a trouvé le temple tel qu'il est. M Hugo a acheté lui-même la propriété à M de Cot. »*



Entrée du *koylou*  
ayant appartenu à  
Joseph Mourouvin,  
photo : F. Callandre 2009



**Sanctuaire de Kali,  
au Kanda Madaname  
Kovil, à Sainte-Rose  
chez Agnès  
Kichenin.**

Monéstarlon du  
gardien de Kali sculpté  
dans un bloc de lave,  
période de  
l'engagisme, fin  
XIXème :  
Photo F. Callandre



Le sol du sanctuaire dédié à Maryamèn, est  
couvert de bouse de vache, « *sâni* » (en créole,  
« *taybef* »). Agnès Kichenin tient à conserver  
ce souvenir d'une pratique du passé qui avait  
pour but d'assainir l'espace et de le décorer.  
photo : F. Callandre 2009

*Monéstarlon de  
Maryamèn, en lave  
sculptée, fin XIXème  
siècle.*

photo : F. Callandre 2009



Aujourd'hui, la Forêt Mourouvin de Sainte-Rose, alimente toujours en bois le *koylou* du Colosse de Champ-Borne, pour sa marche sur le feu de janvier. Les sculpteurs de divinités, *tayer bondie*, Pétiaye-Cadivel de la Ravine Creuse, utilisent du bois provenant de cette même forêt... Les esprits qui animent les *malarli* des rituels hindous demeurent dans la forêt... *Le malou mèm-la, sé pa anba, sé dan la foré.* (Jean-Michel Ramin)

**Découpage  
de bois dans  
la forêt  
Mourouvin  
pour la  
préparation  
de la marche  
sur le feu du  
*koylou* du  
Colosse.**

Photo C. Barat  
Décembre 2008



Bois de la forêt Mourouvin, Colosse, Champ Borne.  
Photo Christian Barat, 2009.



Bois de la  
forêt  
Mourouvin,  
Colosse,  
Champ  
Borne.  
Photo  
Christian  
Barat, 2009.



Le 1er janvier 2009  
au Koylou Pandialée  
du Colosse.  
Photo : Christian Barat



**Première ébauche de la  
sculpture d'une divinité  
hindoue dans une pièce  
de bois de la forêt  
Mourouvin.**

2009

**chez les *Tayer bondié*  
Cadivel Père et fils.  
Photo F. Callandre**



**Maryamèn, sculptée par  
Pétiaye-Cadivel père et  
fils, dans une pièce de  
bois de la forêt  
Mourouvin.**

2009

**Photo F. Callandre**



Il semblerait que la pratique du catholicisme de Joseph Mourouvin soit surtout liée à ses capacités d'adaptation, une volonté de se conformer aux pratiques des « Grandes » familles, peut-être ce que René Squarzoni désigne comme une « *assimilation de surface* », mais aussi aux valeurs transmises au cours de sa scolarité puisqu'il a fréquenté l'école des Frères de Saint-André dont on sait que l'emploi du temps prévoit de l'éducation religieuse ainsi qu'une fréquentation des églises. Marcel Moutou-Comarapoulé signale toutefois qu'il a, lui-même, opté pour le prénom chrétien Joseph à l'occasion de son mariage alors que le prénom que lui avaient donné ses parents à sa naissance était "Moutoussamy". Jean-Marie Therinca, un de ses arrière-arrières petits-fils précise qu'« *Il se marie le 28 novembre 1891 à Saint-André. Le prénom Joseph sera ajouté par jugement du Tribunal de 1ère Instance de St Denis le 04 octobre 1911.* »<sup>15</sup> Il s'agit donc bien d'un choix délibéré et postérieur à son mariage.

La montée exceptionnelle en puissance, économique, sociale, politique et sacrée de Joseph Mourouvin, descendant direct de deux Indiens, engagés du sucre, lui vaut le fait d'être considéré comme l'un des premiers « *Malbar-Blanc* »<sup>16</sup> de La Réunion, à la fin de la colonisation, au début du vingtième siècle. Joseph Mourouvin n'a pas respecté la place que lui réservait la colonie dans son organisation sociale. Il a su déjouer la rigidité de son cloisonnement social et s'est donné les moyens d'opérer un renversement structural phénoménal, par la voie du petit commerce, d'une vie économe, productive, puis par la voie de l'industrie sucrière ; le sucre étant devenu une des rares denrées à générer une plus-value. Il s'est réalisé matériellement (*artha*) comme le prévoit le *dharma*, la loi hindoue, en respectant les valeurs tamoules, l'endogamie, le contrôle des mariages de ses descendants<sup>17</sup> et collatéraux et en accordant une grande importance au sacré... Ceci-dit, il a ouvert le chemin d'une Réunion plus tolérante où la réussite dépend plus du mérite que de l'origine socio-culturelle. « *Il y avait une hostilité envers les Tamouls. Ce qui compte, c'est la valeur de la personne. Il ne fallait pas plaisanter avec Joseph Mourouvin. Ah non ! Il ne fallait pas plaisanter...* » (René Kichenin) « *Mon grand-père était un honnête homme. Il m'intimidait beaucoup.* » remarque Agnès Kichenin, petite-fille de Joseph Mourouvin par sa mère Brigitte Mourouvin et petite-fille de Marie Mourouvin, la sœur de Joseph, par son père Pierre Virapoullé.

---

<sup>15</sup> « *Le prénom Joseph sera ajouté à celui de Moutoussamy le 4 octobre 1911, transcrit sur les registres des naissances n°342. Joseph Tandrayen Moutoussamy MOUROUVIN.* » (Jean-Marie Therinca.)

<sup>16</sup> À entendre « Malbar riche », qui a le même statut que celui d'un « *Gros-Blanc* », un grand propriétaire.

<sup>17</sup> « *Son fils aîné est mort d'une pleurésie à 36 ans. Il ne s'est pas marié dans la communauté indienne et mon grand-père n'acceptait pas de mariage en dehors de la communauté.* » (Agnès Kichenin)



Mme Agnès  
Mourougaïane-Virapoullé  
épouse Kichenin, à Sainte-  
Rose, sur l'espace sacré  
hérité de son grand-père  
Joseph Mourouvin.  
photo F. Callandre, 2009.

Ce que confirme Jean-Michel Ramin : « *Sa in bon moune, sa. Li té vyin lantèrman demoune malere.* » René Kichenin ajoute : « *Il était très simple et proche du peuple.* » Joseph-Moutoussamy Mourouvin est mort à Bras-Panon en 1948, année marquée par un fameux cyclone, deux ans après la transformation de la colonie en département.

**Agnès  
Mourougaïane-  
Virapoullé-Kichenin  
sous sa varangue, à  
Saint-Denis de La  
Réunion, présente le  
portrait à l'huile, qu'elle  
a réalisé à partir d'une  
photo en noir et blanc,  
de son grand-père  
Joseph Mourouvin.**

Photo F. Callandre, 2009.

